

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 30 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

30 Novembre 1872.

Bulletin politique.

On écrit de Versailles, le 27 soir, à l'agence Havas :

Le courant des idées et des prévisions semble beaucoup plus tourné qu'hier à une conciliation.

On assure que le duc d'Audiffret-Pasquier, après s'être assuré des dispositions de ses collègues de la commission, aurait chargé officieusement M. Philippoteaux de faire savoir à M. Thiers que la commission ne s'opposait pas aux projets de réformes constitutionnelles que le Président de la République a réclamés.

La commission, aurait dit le duc d'Audiffret-Pasquier, ne les a pas proposés dans son rapport, mais elle n'y est pas hostile. M. Thiers aurait répondu que, dans ses entretiens avec la commission, il avait cru reconnaître une opposition à ce sujet.

La situation paraissant changée, il aurait laissé entrevoir la possibilité d'un accord.

La gauche a pris une résolution analogue à celle du centre gauche. Son bureau, auquel MM. Adam et Brisson ont été adjoints, devra s'entendre à ce sujet avec les autres groupes de la gauche.

L'Union républicaine a pris une résolution qu'on dit très-nette et très-carrée, mais que les membres de la réunion se sont engagés à tenir secrète jusqu'à l'heure du vote.

On parle de quelques membres du centre droit qui seraient disposés à s'abstenir demain.

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui. Il n'a pris encore aucune résolution définitive. Il se réunira de nouveau demain, avant la séance, pour arrêter l'attitude que le gouvernement doit prendre.

La situation n'a pas sensiblement changé. Le désir de la conciliation semble cependant régner généralement dans les esprits.

On écrit de Versailles, le 28 novembre, midi, à la même agence :

Le conseil des ministres se réunit en ce moment pour arrêter définitivement la conduite à tenir.

On assure, dans les cercles de la droite, que la commission Kerdrel est disposée à accepter un ordre du jour impliquant les réformes constitutionnelles, pourvu que la responsabilité ministérielle figure en tête.

L'Union républicaine a, dit-on, décidé, à l'unanimité, de repousser tout ordre du jour qui impliquerait la reconnaissance du pouvoir constituant à l'Assemblée.

M. Grévy a eu hier une conférence avec M. Thiers.

Le contre-projet de M. Casimir Périer chargeant une même commission de préparer la loi sur la responsabilité ministérielle et celle des réformes constitutionnelles, sera très-probablement accepté par le gouvernement ou présenté même par M. Dufaure.

Cette déclaration, faite d'ailleurs au point de vue des idées conservatrices, pourra bien éloigner l'extrême gauche et rallier 150 voix du centre droit.

On croit généralement que l'accord est fait, au moyen de la nomination d'une commission de 30 membres chargée de préparer les réformes constitutionnelles et, en premier lieu, la responsabilité ministérielle. La proposition sera faite par le gouvernement et M. Dufaure sera son interprète.

La gauche paraît disposée à accepter cette double proposition. L'extrême gauche résiste et hésite beaucoup à s'engager sur ce terrain.

L'opinion publique à Paris est déjà entrée dans ce courant d'espérances de conciliation. Les meilleurs esprits se réjouissent qu'une semblable crise se dénoue à Versailles

et non pas à Paris même, où on eût pu craindre toutes les agitations.

Au moment où la séance s'ouvrait, avant-hier, on affirmait qu'un remaniement ministériel presque complet serait la première conséquence de la transaction que l'on espérait.

Plusieurs journaux du gouvernement prétendent que dans le cas où M. Thiers viendrait à quitter les affaires, les Allemands feraient un retour offensif et réoccuperaient les départements qu'ils viennent d'évacuer.

Une pareille allégation est tellement invraisemblable qu'elle ne mérite pas d'être discutée; elle est en outre offensante pour M. Thiers, qu'on ne saurait accuser sans calomnie manifeste de se faire protéger par l'étranger. Les journaux qui le défendent ont commis, dans cette circonstance, une bien grande maladresse.

Chronique générale.

Nous recommandons à l'attention du lecteur la nomenclature suivante des journaux parisiens qui, dans le conflit actuel, prennent plus ou moins hardiment parti pour la majorité de l'Assemblée contre M. Thiers : *Le Constitutionnel*, *le Paris-Journal*, *le Gaulois*, *le Figaro*, *le Moniteur universel*, *la Patrie*, *le Français*, *l'Ordre*, *la Liberté*, *la Presse*, *l'Univers*, *l'Union*, *le Monde*, *la Gazette de France*. Cette liste incomplète prouve que les organes les plus importants et les plus autorisés de l'opinion publique sont favorables à l'Assemblée.

M. Thiers a pour lui : *Les Débats*, *le Corsaire*, *la République française*, *le Rappel*, *l'Avenir national*, *le National*, *le Bien public*, *le Temps*, *le Soir*, *le Siècle*, *le XIX^e siècle* et *l'Événement*. Or tous ces journaux, sauf dans une certaine mesure *le Bien public*, sont irréligieux et révolutionnaires.

Quelques généraux se permirent de sourire du mysticisme de leur collègue qu'ils lui pardonnaient cependant, en considération du noble motif pour lequel il l'affichait.

L'obèse Médovitch ignorait sans doute cette particularité, car il dit à son voisin :

— Je ne le croyais pas si... chose.

— C'est pour un gros héritage, répondit l'autre.

— Oh ! c'est différent alors, fit le général, bien différent, oui, bien différent.

Et il se balança avec satisfaction sur sa chaise.

Pendant cet à-part, le gouverneur avait déployé sur sa table une carte de Pologne et, autour de la petite ville de Miechhof, presque adossée à la frontière, il montrait aux généraux les villes de Janof, Opatof, Kielce et Olkuz, formant un vaste demi-cercle, fortifié et occupé par les forces moscovites.

Vers chacun de ces points, les troupes russes, disséminées dans toute la Pologne, s'avançaient à marches forcées.

— Vous voyez, messieurs, la cage pour

enfermer nos bêtes féroces est commencée, il ne s'agit maintenant que d'en fortifier les barreaux ; il ne faut pas qu'un seul Podletz échappe de là.

— Ils ont cependant encore une route ouverte et, qui plus est, une position formidable, dont ils peuvent s'emparer, dit un des assistants.

— Laquelle donc ? demanda l'Excellence.

— Tchestakove, d'où ils pourraient commander le chemin de fer de Varsovie et prendre Kielce à revers.

Le gouverneur sourit.

— A l'heure qu'il est, le général Czen-giery, avec onze compagnies d'infanterie, quatre escadrons de cavalerie et huit canons, doit avoir réoccupé cette place, que l'on avait, en effet, eu tort d'abandonner. Peut-être l'artillerie n'est-elle pas encore arrivée, mais la cavalerie, partie en avant, est, sinon dans la ville, au moins assez près pour y devancer les troupes de Langiévitch, enfermées par les neiges et qui, d'après les dernières nouvelles, n'ont pas encore com-

mencé leur mouvement.

— Ces forces seraient-elles suffisantes pour défendre les fortifications ?

— Pour défendre, oui ; mais comme le mouvement de concentration continue, aussitôt que le dégel aura cessé et que les chemins seront praticables, nous aurons quarante mille hommes au moins ; cinquante et même soixante s'il le faut, pour écraser ces rebelles ; chasser leur armée et en jeter les débris dans la Vistule. Avant quinze jours, messieurs, la guerre sera terminée, et dans toutes les églises de Varsovie, en dépit de leur deuil ridicule, nous ferons chanter aux papistes un *Te Deum* officiel.

Malgré le respect commandé par la présence de Son Excellence, les membres du conseil applaudirent chaleureusement.

— Maintenant, messieurs, le plus pressé est de nous entendre sur les opérations qui doivent amener notre très-prochain triomphe ; le triomphe de l'ordre, de la justice et de l'humanité.

Les généraux se rapprochèrent de la table, pour écouter les instructions auxquelles

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par M. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XXII.

TCHESTAKOVE (CZENSTOCHOVA.)

(Suite.)

Le colonel, en homme comme il faut, ne se gênait pas pour se moquer, avec ses camarades, de sa chère orthodoxie, mais en neveu prudent, il la pratiquait avec ostentation, moins pour mériter les récompenses célestes que pour conquérir, à la pointe de son hypocrite dévotion, la magnifique fortune de la comtesse.

Le vénérable curé de Saint-Sulpice, M. Hamon, a dit l'absoute, entouré de tout son clergé. La maîtrise de Saint-Sulpice a chanté la grand'messe funèbre.

Le deuil était conduit par MM. Eugène Plon et Robert Nourrit, fils et gendre du défunt.

Derrière eux se pressait une foule composée des notabilités commerciales, industrielles, littéraires, artistiques, scientifiques de Paris.

Une autre perte non moins regrettable est celle de M. Janet-Lange, peintre, élève d'Ingres d'abord, puis d'Horace Vernet.

M. Janet-Lange était âgé de cinquante-sept ans. Il avait un véritable talent de peinture. Mais des charges de famille l'obligèrent à se consacrer presque exclusivement à des travaux ingrats et certainement au-dessous de ses talents. C'est ainsi qu'il fut le dessinateur de *l'Illustration* et de plusieurs publications populaires.

Nouvelles extérieures.

ALLEMAGNE.

D'après la *Gazette des Voss*, la conférence austro-allemande réunie à Berlin à l'effet d'examiner la question sociale, a concentré son attention sur les points suivants :

1° Conseils aux patrons, en vue d'obtenir d'eux qu'il soit fait droit à tous les vœux légitimes des travailleurs, en vue de les détourner des funestes doctrines sociales ; nécessité de créer certaines institutions essentielles destinées à assurer l'ordre civil et basées sur l'action commune du travail et du capital ;

2° Mesures protectrices en faveur des travailleurs, comprenant notamment : le maximum de la journée de travail, la suppression du travail du dimanche, la protection des femmes et des enfants durant le travail des fabriques, la surveillance des règlements de fabrique ;

3° Mesures destinées à relever la classe des travailleurs, comprenant notamment : la création d'écoles, de bibliothèques, d'associations de consommation, de fourneaux économiques, de squares populaires, d'établissements de récréation, des caisses d'épargne, d'assurances sur la vie, de caisses de bâtiment, de caisses de malades, de caisses d'invalides ;

4° Mesures destinées à faire disparaître les causes réciproques de litiges ; institutions d'offices de conciliation et de juges arbitraux ;

5° Mesures répressives contre les travailleurs qui font abus de la liberté ; mesures prohibitives contre l'exercice du droit de coalition, contre la suspension non justifiée du travail et contre les agitations socialistes.

On écrit de Constantinople que M. F. de Lesseps aurait sérieusement l'intention d'entreprendre le percement de l'isthme de Corinthe. Néron, et plus tard les Vénitiens,

ils allaient avoir à se conformer.

Le conseil dura longtemps ; il était prêt de trois heures quand ils se séparèrent.

A cette même heure, le général Czengiery, dont le mauvais état des chemins avait retardé la marche, après un trajet des plus pénibles, arrivait auprès de Tchestakove, avec toute sa cavalerie.

Rendu prudent par les échecs successifs de Blagourof, de Mitved et de Svinin, il s'était fait précéder par une douzaine de vedettes, et malgré ces précautions, n'avancait qu'avec lenteur, emmenant avec lui douze ou quinze insurgés que, sur sa route, il avait surpris, la veille, allant, avec un prêtre, rejoindre Langiévitich dans son camp.

Le lendemain, ces insurgés devaient être pendus à Tchestakove, toujours pour l'exemple.

Outre que cette exécution donnerait une salutaire leçon aux Polonais, c'était une manière de montrer que lorsque les Moscovites se retiraient d'une ville, c'était pour y revenir bientôt après et s'y réinstaller de manière à prouver qu'ils étaient les maîtres.

avaient déjà essayé d'exécuter ce travail, qui serait d'ailleurs loin d'être aussi gigantesque que le percement de l'isthme de Suez. Le canal égyptien a 120 kilomètres de longueur, tandis que le canal de Kalamaki à Lutraki n'aurait que 5 kilomètres, mais présenterait, en revanche, plus de difficultés, en raison des conditions topographiques et de la configuration montagneuse du pays.

Nouvelles militaires.

L'institution des camps permanents, tels qu'ils sont organisés autour de Paris, offre, sous le rapport de la santé des troupes, des avantages que le temps consacre chaque jour. Il résulte de rapports officiels que le nombre des malades, dans les camps, est inférieur au nombre des malades dans les places de garnison.

LE CORPS DE L'ARTILLERIE EN FRANCE.

L'*Annuaire de l'Artillerie de 1872*, qui n'avait pas paru depuis deux ans, nous renseigne sur la position et sur l'effectif de cette arme très-importante et qui est appelée à prendre un rôle encore plus considérable dans l'avenir.

Ce corps compte dans l'état-major général de notre armée :

- 1 maréchal de France ;
 - 3 généraux de division maintenus sans limite d'âge dans la première section de l'état-major général ;
 - 11 généraux de division en activité ou en disponibilité ;
 - 19 généraux de brigade également en activité ou en disponibilité.
- Le cadre de réserve comprend :
- 11 généraux de division et 24 généraux de brigade.

Les officiers d'artillerie se trouvent répartis de la manière suivante dans les différents grades :

- 61 colonels ;
- 82 lieutenants-colonels ;
- 283 chefs d'escadrons ;
- 566 capitaines en premier ;
- 308 capitaines en deuxième ;
- 170 lieutenants en premier ;
- 540 lieutenants en deuxième et sous-lieutenants.

Le train d'artillerie compte :

- 1 colonel ;
- 2 lieutenants-colonels ;
- 11 chefs d'escadron ;
- 59 capitaines en premier ;
- 21 capitaines en deuxième ;
- 26 lieutenants en premier ;
- 101 lieutenants en deuxième et sous-lieutenants.

Indépendamment de son personnel d'officiers, l'arme de l'artillerie possède un nombreux personnel de fonctionnaires civils, d'employés et de gardes d'artillerie pour le service de ces établissements.

Les mouvements d'avancement ont été très-nombreux depuis 1870, à cause des pertes subies par l'armée pendant la guerre et aussi la création de huit nouveaux régi-

Czengiery comptait sur cette exécution pour rétablir le prestige de l'autorité paternelle du tzar.

Piller le trésor du sanctuaire de Iasna-Gora eût assurément mieux convenu au général moscovite et à ses soldats, mais moins par respect pour le célèbre pèlerinage que par la crainte d'exaspérer les populations, qui encore ne s'étaient pas soulevées et ses propres soldats, le gouverneur avait expressément défendu de porter la main sur les trésors de l'église sainte.

A une verste à peine du monastère, les éclaireurs, revenant précipitamment sur leurs pas, annoncèrent l'approche d'une bande de Podletzi, au nombre de deux ou trois cents, dont l'avant-garde s'était déjà engagée dans un bois, peu étendu, mais tellement épais qu'il était impossible de quitter la route tracée dans le fourré.

C'était un magnifique coup de filet, une de ces excellentes occasions qu'offre rarement la fortune.

Les insurgés, sans défiance, étaient tout au plus dans la proportion d'un contre dix

ments d'artillerie depuis la conclusion de la paix.

Les radiations des contrôles, depuis 1870, ont été de 5 généraux de division, 3 généraux de brigade, 14 colonels, 9 lieutenants-colonels, 38 chefs d'escadrons, 83 capitaines en 1^{er}, 24 capitaines en 2^e, 25 lieutenants en 1^{er}, 39 lieutenants en 2^e et 76 sous-lieutenants.

Le train d'artillerie a perdu 1 colonel, 2 chefs d'escadron, 17 capitaines en 1^{er}, 1 capitaine en 2^e et 9 sous-lieutenants.

Les établissements d'artillerie se divisent ainsi qu'il suit :

Un dépôt central de l'artillerie à Paris ; onze commandements d'artillerie, dont les sièges sont à Versailles, à Vincennes, à La Fère, à Douai, à Besançon, à Lyon, à Toulouse, à Tarbes, à Rennes, à Bourges, à Grenoble.

Onze Ecoles d'artillerie correspondant aux onze commandements ci-dessus.

Une école centrale de pyrotechnie à Bourges.

Vingt directions d'artillerie : Bastia, Bayonne, Besançon (arsenal), Bourges, Brest, Cherbourg, Douai (arsenal), La Rochelle, Lyon (arsenal), Nantes, Perpignan, Rennes (arsenal), Toulon, Toulouse, Versailles, Alger, Oran, Constantine.

Trois poudreries : Le Bouchet, Le Bipault, Saint-Chamas.

Trois manufactures d'armes : Châtellerauld, Saint-Etienne, Tulle.

Les forges du Nord, à Mézières ; de l'Ouest, à Rennes ; de l'Est, à Besançon ; du Centre, à Nevers ; du Midi, à Toulouse.

Une fonderie à Bourges.

Indépendamment de ces établissements, il existe quatre commissions d'expériences : à Bourges, à Calais, à Tarbes, à Gavres, et une commission mixte d'examen des armes et engins de guerre chargée de l'étude de toutes les propositions relatives aux différents corps de l'armée.

Cette semaine ont commencé, dans la plupart des casernes de Paris, les leçons de lecture des cartes géographiques, leçons auxquelles les sous-officiers, caporaux et élèves-caporaux sont obligés d'assister.

La commission de réorganisation de l'armée a commencé l'examen de la loi sur les sous-officiers, préparée par le général Frébault pendant les vacances.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le 28 novembre a été vraiment une journée de bénédiction pour la jeunesse Saumuroise.

Depuis longtemps, M^{sr} Freppel désirait consacrer par une cérémonie religieuse le nouveau collège Saint-Louis.

Judi, à 9 heures du matin, après le chant du *Veni Creator*, le digne prélat, entouré du clergé de Saumur, a célébré la

messe dans la chapelle provisoire de l'établissement, beaucoup trop étroite pour recevoir tous les parents et les bienfaiteurs de cette maison d'éducation.

A la fin de la messe, Monseigneur a adressé quelques mots à l'assistance ; il a rappelé les anciennes gloires de Saumur, et a exprimé sa joie de voir la seconde ville de son diocèse dotée d'un établissement qui, dans la pensée de ses fondateurs, doit être une maison de science et de piété.

Après avoir remercié les familles dont les généreuses offrandes ont aidé à élever ce magnifique monument, Sa Grandeur a appelé les bénédictions célestes. C'est avec bonheur, s'est-il écrié, que je suis venu bénir cet établissement et prier avec les prêtres dévoués qui le dirigent, car la mission d'élever l'enfant est la plus grande qui puisse être confiée à l'homme sur la terre.

Les nombreux témoins de cette touchante consécration ont éprouvé un véritable plaisir en entendant trois jeunes enfants adresser à Monseigneur un compliment, l'un en français, l'autre en latin, et le dernier en Allemand.

Après midi, M^{sr} Freppel a également béni la nouvelle école de jeunes filles et l'asile ouvert, non sans de grandes difficultés, par les Sœurs de Saint-André. Cette maison, due à la libéralité d'une dame de Saumur, offrira à la jeunesse le grand air et l'ombrage, si utiles à la santé des jeunes enfants ; nous n'avons point à parler du dévouement de celles qui prendront soin de l'enfance : la sollicitude des dames de Saint-André est connue depuis plus de cinquante ans dans notre ville, et la reconnaissance de plus d'une génération leur est acquise depuis longtemps déjà.

La ne devait pas se terminer cette belle journée. La paroisse de la Visitation avait aussi une bénédiction à recevoir dans une nouvelle maison réclamée de tout temps et que les catholiques viennent de fonder. Les jeunes garçons de ce quartier n'auront plus à traverser seuls et sans guides nos ponts et nos rues pour fréquenter les écoles de la ville ; ils trouveront dans l'ancien château de la Reine de Sicile tout ce qui sera utile à leur éducation et à leur instruction, sous la direction des Frères de la doctrine chrétienne.

Judi, Monseigneur a béni, dans cet établissement naissant, plus de cinquante jeunes enfants, qui répondent par leur bonne tenue aux soins que leur donnent leurs maîtres zélés et dévoués à la jeunesse.

Monseigneur, après la visite de ses maisons d'éducation, s'est transporté le soir à Notre-Dame-du-Fort. Les jeunes gens de cette société, heureux de la présence de leur évêque et fiers de cette nouvelle marque de sympathie, s'empressèrent d'offrir à Sa Grandeur une soirée improvisée.

Après le compliment à Monseigneur, dans lequel, par un heureux stratagème, on fit ressortir l'intérêt que portent à cette œuvre catholique M. le curé de Saint-Pierre et M. le président de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul, la séance s'ouvrit par quelques morceaux de musique chantés avec beaucoup de goût et de sentiment. Vint ensuite la

rendre ou de chercher son salut dans le désespoir.

— Frères, cria Chusco, en brandissant sa carabine comme une massue, vive Notre-Dame-de-Tchestakove, notre reine et notre mère ! victoire à la Pologne ! victoire ! en avant !

— Vive Notre-Dame ! victoire ! victoire ! répondirent les Faucheurs, électrisés par la confiance en leur divine protectrice.

Et, comme une trombe, ils se ruèrent sur les Cosaques, épouvantés de cette furie, trouèrent leurs lignes, revinrent sur les escadrons désorganisés, fauchant, perçant, déchirant, avec un indéscribable élan, dispersèrent les Moscovites, les poursuivirent, délivrèrent les prisonniers et ne cessèrent de frapper que lorsque Czengiery, tournant le dos, dans sa terreur, à la ville de Tchestakove, disparaissait, avec les restes de ses escadrons, dans les prairies, à demi-submergées, de la Pilika.

(La suite au prochain numéro.)

Il n'y avait d'autre alternative que de se

pièce principale] : *Nos bons villageois*. Elle fut exécutée avec un véritable succès. Tout le monde applaudit aux saillies du père Grinchu qui fit voir dans leur plus beau naturel les naïvetés du campagnard. On termina la soirée par le chant d'*Alsace et Lorraine*, qui fut goûté par toute l'assistance et suivi avec le plus vif intérêt par Monseigneur.

Heureux jeunes gens ! ils ont pu se convaincre une fois de plus que la religion et ses ministres ne sont point les ennemis de la gaieté franche et des délassements honnêtes.

La commission nommée pour examiner la question de la suppression de la division de cavalerie à l'Ecole militaire de Saint-Cyr se prononce, dit-on, pour l'affirmative. On conserverait seulement un manège et une Ecole d'équitation pour tous les élèves indistinctement.

L'Ecole de cavalerie de Saumur recevrait des développements considérables, non-seulement au point de vue de la science hippique, mais encore au point de vue de l'art militaire.

La commission est unanime pour déclarer que tous les officiers de cavalerie doivent posséder des connaissances topographiques étendues, afin de pouvoir rendre compte de la position et de la marche de l'ennemi et de diriger les reconnaissances les plus difficiles.

Il résulte d'une circulaire ministérielle que les jeunes soldats employés dans les chemins de fer comme mécaniciens, ouvriers en fer ou en bois, etc., seront affectés, quelle que soit la taille, aux régiments du génie.

Ils justifieront de leur qualité par un certificat du chef d'exploitation de la compagnie à laquelle ils appartiennent, certificat qu'ils auront à produire dans le plus bref délai.

Le conseil municipal de Baugé et le tribunal de commerce de Mamers ont signé des Adresses à M. Thiers pour le féliciter de son message.

ADRESSE DE L'ILE-BOUCHARD.

A M. Thiers, président de la République française.

Monsieur le Président,

Les soussignés, maire, adjoint et conseillers municipaux de la ville de l'Ile-Bouchard (Indre-et-Loire), vous prient, dans les douloureuses circonstances où nous nous trouvons, d'agréer l'hommage de leurs sympathies et leur entière adhésion aux idées exprimées dans votre message.

Ils vous supplient, Monsieur le Président, de rester ferme au poste que vous occupez si glorieusement, pour relever la France de ses désastres et fonder avec le concours des représentants légaux de la nation, la République conservatrice, le seul gouvernement qui aujourd'hui puisse nous donner la sécurité, la prospérité et la paix.

A propos du discours prononcé, dans la séance de lundi, par M. Ambroise Joubert, député de notre département, sur la question relative au travail des enfants dans les manufactures, le *Journal de Maine-et-Loire* publie les lignes suivantes :

« Le discours de M. Ambroise Joubert n'est pas seulement un morceau d'éloquence et de littérature, il est avant tout l'œuvre d'un homme de cœur et d'un ami sincère, intelligent et dévoué des classes ouvrières.

» Quand on aura lu ce discours on dira : « Voilà ce que dit, ce que professe et ce que pratique le vrai socialisme, nous voulons dire la science unie à l'expérience, l'humanité associée aux efforts et à l'activité de l'industrie, la charité et la foi se confondant avec la loi, l'amour du prochain, les droits des petits et des faibles se fortifiant et se fécondant par l'affection et le dévouement des riches et des forts. »

» La population ouvrière de notre ville sera heureuse et fière d'apprendre que l'orateur, l'interprète éloquent de ces saines et généreuses doctrines a été M. Ambroise Joubert, député de Maine-et-Loire, c'est-à-dire un homme que M. Louis Blanc lui-même a salué du beau titre d'*homme de cœur* et dont il a loué le projet de loi en disant qu'il faisait honneur à l'Industrie française.

» Félicitons-nous, à notre tour, d'avoir trouvé, dans notre députation angevine, un homme possédé, comme M. Joubert, par la passion de faire du bien. »

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans est autorisée, sous réserve de la rectification des erreurs matérielles de distances et de taxes qui seraient ultérieurement reconnues, à percevoir :

1° Les tarifs généraux de petite vitesse qu'elle a proposé d'appliquer à la section d'Orléans à Mareshèrbes, mise en relation avec les autres sections du réseau ;

2° Les tarifs généraux modifiés (petite vitesse) des sections Paris-Ivry à Orléans, Ruffec à Bordeaux, Coulommiers à la Rochelle et à Rochefort, la Possonnière à Niort, etc.

Des exemplaires du livret contenant les tarifs ci-dessus désignés seront déposés à la préfecture de Maine-et-Loire, aux sous-préfectures des arrondissements de Baugé, Saumur, Cholet et Segré, dans le bureau des commissaires de surveillance administrative et dans le vestibule des gares et stations où le public pourra en prendre connaissance.

L'affaire de M. Carré-Kérisouët, témoin dans le duel qui a coûté la vie à M. Appleton, doit venir aux assises de la Mayenne qui ouvriront le 6 janvier prochain, sous la présidence de M. de Soland, conseiller à la cour d'appel d'Angers.

Le 23 novembre, le nommé Losquen, Pierre, âgé de 28 ans, travaillait dans un puits d'une des carrières d'ardoises de Trélazé, quand tout-à-coup se détacha du bassicot qui remontait l'ardoise une pierre d'environ dix kilos. Le malheureux carrier la reçut sur la tête. La mort fut instantanée.

Le même jour, le nommé Foucault, Abel, âgé de 63 ans, propriétaire à Segré, atteint depuis quelque temps d'aliénation mentale, s'est jeté d'une croisée du premier étage sur le sol. Il est mort le lendemain.

Un regrettable accident vient d'avoir lieu à Saint-Gouin (Vienne).

Un cultivateur, M. Ledoux, chassait le lapin dans les falaises, accompagné du sieur Delamarre, terrassier.

Le chien de Ledoux pénétra dans une cavité de la falaise et s'acharna à la poursuite des lapins. Son maître l'appela vainement. M. Ledoux s'écria qu'il donnerait volontiers 5 fr. à celui qui rattraperait son chien.

Tenté par l'aubaine, Delamarre va chercher ses outils, et, malgré les observations répétées de ses camarades, il s'obstine à attaquer le terrier.

La falaise, minée par les pluies torrentielles, menaçait déjà de s'écrouler ; aussi, aux premiers coups de pioche une masse énorme s'abat soudain, ensevelissant le malheureux terrassier, dont le cadavre n'a été retrouvé que par morceaux.

Un duel extrêmement sérieux a eu lieu près de Rennes.

Les motifs de la rencontre remontaient aux événements de la guerre de 1870. A la suite de la campagne, M. le lieutenant de vaisseau Domalain, qui avait organisé la légion bretonne, fut violemment attaqué dans un pamphlet relatif aux agissements de cette légion dans l'Est et sur la Loire.

M. Domalain, s'étant rencontré à Rennes avec l'auteur de cette brochure, l'a provoqué.

Le combat a eu lieu à l'épée, sous une pluie battante. Après quelques minutes d'engagement, l'adversaire de M. Domalain recevait un grand coup d'épée en pleine poitrine et tombait. Sa blessure est des plus graves.

Perception de Saumur.

Le Percepteur de Saumur prie les contribuables de solder, sans délai, les termes échus de leurs contributions.

Dernières Nouvelles.

LA SÉANCE DU 28.

C'est une sorte de drame parlementaire que la séance d'hier ; drame dont on ne connaîtra que ce soir le dénouement.

M. Dufaure, garde des sceaux, a répondu au nom du gouvernement ou plutôt au nom

de M. Thiers, aux propositions de la commission de Kerdrel.

Essayons de résumer le débat et de bien indiquer où il en est ; à l'heure actuelle, il faut, pour juger sainement, envisager de sang-froid la situation.

Voici les termes de la résolution de la commission de Kerdrel :

« Article unique : L'Assemblée nationale charge une commission de quinze membres de présenter un projet de loi relatif à la responsabilité ministérielle. »

A cette résolution, le gouvernement, par la voix de M. Dufaure, oppose celle-ci :

« Une commission de trente membres sera nommée par l'Assemblée à l'effet de présenter un projet de loi pour régler les attributions des pouvoirs publics et les conditions de la responsabilité ministérielle. »

Sur la juste demande de M. Batbie, la commission de Kerdrel s'est retirée en ses bureaux pour examiner la communication du gouvernement.

Après trois heures de délibération, la commission a déclaré qu'elle maintenait ses conclusions premières.

Le gouvernement, de son côté, maintient sa proposition.

La droite était, hier soir, prête à voter, en connaissance de cause, mais elle ne refuse pas la discussion.

M. Thiers, lui, désire la discussion, pour mettre, dit-il, sa responsabilité à couvert.

Donc on va discuter aujourd'hui.

Soyons attentifs. Le débat est décisif.

Les espérances de conciliation que nous avions pu concevoir, se sont évanouies aujourd'hui. Le gouvernement n'accepte pas la proposition de la commission Kerdrel, qui, de son côté, repousse la contre-proposition du gouvernement.

La bataille est engagée.

Le résultat, quel qu'il soit, ne peut qu'être affligeant.

En effet, la question est posée de telle sorte, que si le gouvernement est en minorité, il est probable que M. Thiers refusera de se soumettre à la décision de l'Assemblée, et qu'il abandonnera le pouvoir.

Si au contraire, c'est la commission qui succombe, quelle sera la situation que ce vote créera au gouvernement ?

Séparé de la droite et du centre droit, il se verra forcé de s'appuyer sur une majorité de gauche, dont le parti radical formera l'appoint indispensable.

Cet appoint est relativement considérable, et comme les hommes qui le composent sont audacieux, entreprenants, peu scrupuleux, ils ne se feront point faute d'entraîner M. Thiers, de lui mettre le marché à la main, de l'obliger par d'incessantes menaces à s'engager dans la voie radicale.

Et pour n'avoir point voulu dépendre d'une majorité avec laquelle il était en parfaite communauté d'idées et de principes, l'honorable Président de la République se remettra entre les mains d'une minorité qui lui imposera en quelque sorte un mandat impératif.

Nous recevons de Versailles, à trois heures et demie, les communications suivantes :

Beaucoup de députés habitant Paris sont restés fort tard hier à Versailles. Les bureaux des divers groupes parlementaires, soit de la droite, soit de la gauche, n'ont cessé de se concerter pour la séance d'aujourd'hui.

Ils continuent encore leurs conférences. Il paraît sûr que l'extrême gauche elle-même appuiera avec toute la gauche et presque tout le centre gauche l'amendement du gouvernement. L'extrême droite, toute la droite, le centre droit, quelques membres du centre gauche doivent appuyer la proposition de la commission.

S'il n'y a de défections d'aucun côté, l'Assemblée risque d'être à peu près coupée en deux dans le scrutin. Mais il faut toujours compter avec les revirements de la dernière heure.

Le bruit se confirme qu'à la suite de négociations secrètes entre M. Gambetta et des représentants de M. Thiers, l'extrême gauche votera avec le gouvernement.

Malgré la pluie, une foule inusitée encombre toujours les abords du palais de l'Assemblée et stationne dans la rue devant l'entrée de la cour du Maroc où l'on n'entre toujours que muni d'un billet de tribune ou d'une carte de journaliste. La consigne est encore plus sévère aujourd'hui. On parle de précautions militaires prises dans la matinée.

L'intérieur de la salle offre l'aspect le plus élégant et le plus animé. Toutes les tribunes du premier et du second rang sont depuis longtemps bondées.

Les dames y dominent. Le troisième rang, composé de loges grillées, est également garni de dames. La tribune de M. Thiers est déjà occupée.

Ce sont toujours les mêmes habitués. Il en est de même de la tribune du corps diplomatique, où tous les chefs d'ambassade et de légation se trouvent à leur poste.

Les députés commencent à arriver dans la salle. Mais ils sont encore presque tous dans la galerie des Tombeaux ou la salle des Conférences.

Aucun conseil des ministres, ni hier soir, ni ce matin. Mais il est probable qu'il y en aura un, un peu avant la séance.

Du reste, l'attitude respective du gouvernement et de la commission est toujours la même. On parle vaguement de modifications ministérielles.

Ces bruits sont généralement considérés comme tout à fait prématurés et invraisemblables.

Circulaire de Versailles.

29 novembre, 7 h. du soir.

Intérieur à Préfets et Sous-Préfets.

Après deux discours de M. le Président de la République, auxquels ont répondu MM. Ernoul et Lucien Brun, membres de la commission Kerdrel, la proposition présentée hier par M. Dufaure, au nom du gouvernement, a été adoptée par 370 voix contre 334.

Faits divers.

UN NOUVEAU FEBRIFUGE.

Un pharmacien de Saint-Lô, M. G. Doray, vient de découvrir un nouveau fébrifuge qui pourrait bien remplacer, avec de grands avantages, le sulfate de quinine et le quinquina. Le prix de la quinine est très-élevé, trop élevé malheureusement pour la bourse de beaucoup de paysans et d'ouvriers en proie aux fièvres ; aussi depuis longtemps cherche-t-on un médicament qui jouisse des mêmes propriétés que le sulfate de quinine et que l'on puisse donner à très-bon compte.

M. Doray, se rappelant que les aromatiques amers guérissent certaines fièvres particulières ; que le camphre, par exemple, avait été déjà employé avec succès dans ce but, eut l'excellente idée d'essayer l'action du laurier d'Appollon, le seul laurier qui existe en Europe et dont les feuilles sont à la fois amères et aromatiques. Les essais ont été concluants, d'après les indications fournies par l'auteur à l'Académie des Sciences et à l'Académie de Médecine. Il suffit de trois grammes de poudres de feuilles de laurier pour obtenir la guérison.

Toutes les fièvres quotidiennes ou tierces traitées par le nouveau médicament ont cédé en quelques jours. Il en a été de même d'une fièvre d'Afrique qui remontait à trois ans et contre laquelle le sulfate de quinine lui-même avait été impuissant.

Le laurier se trouve partout en France ; selon M. Doray, il amène la guérison à une dose dix fois moindre que le quinquina ; il ne détermine chez le malade aucun effet anormal ; il n'agit ni sur l'estomac ni sur le cerveau. Son usage peut nous affranchir du tribut que nous payons à l'Amérique.

Il est donc à souhaiter que la thérapeutique s'empare au plus vite du nouveau fébrifuge, et que les médecins en vérifient les remarquables propriétés. On comprendra toute l'importance du service rendu par M. Doray, quand on saura combien les fièvres intermittentes produisent de ravages en France même. Le Cotentin est en ce moment désolé par les fièvres paludéennes ; plus d'un tiers de la population est atteint, et dans certaines fermes tout le personnel est en proie à la malaria ; les travaux en souffrent beaucoup. Il en est malheureusement

de même dans une partie de la Vendée, de la Bretagne, de la Bresse, de la Camargue et de la Sologne. Les temps pluvieux que nous traversons continuent à répandre dans les pays marécageux les fièvres paludéennes. Les occasions de mettre à l'épreuve le nouveau médicament ne manqueront pas. Aussi nous paraît-il utile d'attirer sur lui l'attention des médecins.

L'auteur dessèche les feuilles vertes du laurier (*Laurus nobilis*) sur le feu, à une douce chaleur, dans un brûloir à café clos, pour éviter la déperdition des matières volatiles jusqu'à ce qu'elles soient devenues cassantes. On les pile et on les réduit en poudre assez fine. On fait mariner dans un verre d'eau froide, pendant dix ou douze heures, un gramme de cette poudre. Deux heures avant l'accès, on fait prendre au malade le liquide et la poudre. Le plus souvent,

dès l'absorption du premier paquet, l'accès ne se montre plus. Cette médication est répétée trois fois de suite.

(Journal des Débats.)

Pour les articles non signés: P. GODET.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une minute de cuisson.

Tout malade trouve, dans la douce *Revalescière Du Barry*, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie,

reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur, — La *Revalescière* a agi sur moi merveilleusement: mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus.

DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Discuits de Revalescière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et

que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co., 26, place Vendôme, Paris.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. Ch. BONNESSEUR.

Lundi 2 décembre 1872,

LE BOSSU, ou LE PETIT PARISIEN, drame en 5 actes et 12 tableaux, de MM. Paul Féval et Anicet Bourgeois.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 NOVEMBRE 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} Janv. 71.	52 80	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	850	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	380	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	76 50	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	630	»	»	Canal de Suez, jouiss. Janv. 70.	410	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	Crédit Mobilier	412 50	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	300	»	»
5 % Emprunt	84 20	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	967 50	»	»	Société autrichienne. j. janv. . . .	»	»	»
Emprunt 1872	85 90	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. . . .	395	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857 . .	207 50	»	»	Est, jouissance nov.	503 75	»	»	Orléans	275 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 . .	370	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov. . . .	822 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	273	»	»
— 1865, 4 %	437 50	»	»	Midi, jouissance juillet.	577 50	»	»	Est	271 50	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	273	»	»	Nord, jouissance juillet.	971 25	1	25	Nord	288 50	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	244	»	»	Orléans, jouissance octobre.	805	»	»	Ouest	272	»	»
libéré	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65. . . .	506 25	1	25	Midi	274 50	»	»
Banque de France, j. juillet.	4520	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill. . .	»	»	»	Deux-Charentes	250 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	608 75	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	665	»	»	Vendée	245	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. . .	495	»	»	Société Immobilière, j. janv. . . .	69	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . . .	450	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — soir, omnibus.	
4 — 44 — — —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Direction des Domaines. VENTE DE BOIS.

Le samedi 7 décembre prochain, à midi, il sera procédé, dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Saumur, à la vente publique et aux enchères des arbres provenant des routes nationales ci-après, savoir :

Commune de Montsoreau.

1^{er} LOT.
Quatre-vingt-sept peupliers, entre les bornes 6,000 à 7,000.
Mise à prix 1,580 fr.

2^e LOT.
Vingt peupliers, entre les bornes 7,000 à 7,370.
Mise à prix 310

Commune de Turquant.

3^e LOT.
Trente-neuf peupliers, entre les bornes 7,370 à 8,000.
Mise à prix 550

4^e LOT.
Soixante-douze peupliers, entre les bornes 8,000 à 9,000.
Mise à prix 1,200

Commune de Dampierre.

5^e LOT.
Soixante-onze acacias, entre les bornes 12,000 à 13,000.
Mise à prix 1,420

6^e LOT.
Cent six acacias, entre les bornes 13,000 à 13,836.
Mise à prix 2,100

Commune de Saumur.

7^e LOT.
Cent neuf acacias, entre les bornes 13,836 à 15,000.
Mise à prix 1,310

8^e LOT.
Quarante-neuf acacias, entre les bornes 15,000 à 15,500.
Mise à prix 590

Commune de Villeberrier.

9^e LOT.
Sept acacias, entre les bornes 9,200 à 9,400.
Mise à prix 150

Commune de St-Lambert.

10^e LOT.
Dix-neuf acacias, entre les bornes 9,800 à 10,210.
Mise à prix 530

Commune de St-Lambert.

11^e LOT.
Trente peupliers et 11 acacias, entre les bornes 13,100 à 13,300.
Mise à prix 570

12^e LOT.

Trente peupliers et 12 acacias, entre les bornes 13,400 à 13,710.
Mise à prix 550
Prix payables au comptant, plus 5 p. 0/0 pour les frais.
Le Receveur des Domaines, (486) ROBERT.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

A L'AMIABLE, En totalité ou par parties, LA FERME DE LA GIRAUDIÈRE

Située près de Montreuil, Comprend bâtiments, terres labourables, vignes, magnifiques prairies sur le Thouet, d'une contenance de trente hectares.

S'adresser, pour avoir des renseignements, audit M^e HACAULT, notaire, (580)

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

A L'AMIABLE, LE MOULIN A EAU DE LA VARANNE,

Situé à la Salle, commune de Montreuil-Bellay, sur le Thouet.

Garni de tous ses tournaux, vivants, plusieurs meules; blutage, autres bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin clos;

UN MOULIN A VENT, près du moulin ci-dessus, avec un morceau de terre en dépendant;

Et divers MORCEAUX DE TERRE ET VIGNES, situés commune de Montreuil-Bellay, d'une contenance de huit hectares.

S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, à M. FORGET, géometre-expert à Montreuil, ou audit M^e HACAULT, notaire. (579)

A VENDRE

OU A LOUER MAISON, COUR, REMISE ET ECURIE,

Situées à Saumur, rue du Puits-Tribouillet, n° 4.

S'adresser à M. MAUBERT, à Tours, impasse Heurteleup, n° 5. (571)

A LOUER

Pour le 24 juin 1873, MAISON, COUR, REMISE ET ECURIE,

Situées à Saumur, rue du Puits-Tribouillet, n° 4.

S'adresser à M. MAUBERT, à Tours, impasse Heurteleup, n° 5. (571)

CHOCOLAT
DE LA

C^{ie} FRANÇAISE
Qualité supérieure

Toujours 2 fr. le 1/2 kil.

CACAO EN POUDRE
2 fr. 50 le 1/2 kil.

DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES MAISONS.

A LOUER

PRÉSENTMENT, UNE MAISON Rue du Champ-de-Foire, AVEC JARDIN ET ECURIE.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (485)

A VENDRE

UNE CHIENNE COUCHANTE, dressée, âgée de six ans. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UNE DOMESTIQUE d'une quarantaine d'années. Inutile de se présenter sans bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

D'OCCASION, Pour cause de santé, UNE LESSIVEUSE De 30 kilogrammes de linge. S'adresser à M^m MORIN, au Pont-Fouchar. (565) Saumur, imp. de P. GODET.

Étude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE VENTE

Aux enchères, APRÈS FAILLITE DES TROIS

BEAUX MOBILIERS

De MM. GUSTAVE, ERNEST et LÉON DE FOS, Anciens banquiers à Saumur,

Le LUNDI 9 DÉCEMBRE 1872 et jours suivants, Dans l'ancienne maison de banque DE FOS, rue Haute-Saint-Pierre, n° 11, à Saumur,

Par le ministère de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, à la requête de MM. CHANLOUINEAU, MULOT et GUÉRIN, syndics de ladite faillite.

IL SERA VENDU :

Beaux ameublements de salon garnis en soie, fauteuils en vieux chêne garnis en tapisserie, canapés, divans, fumeuses, fauteuils de différentes formes, chauffeuses, bergères, chaises, tables de jeu, prie-Dieu, belles pendules et candélabres en bronze doré, pendule antique Louis XV, pendules en marbre, porcelaine et autres, flambeaux, vases, coupes, piano, bureaux en acajou et autres bois, rideaux de salon en soie, un magnifique tapis d'Aubusson, quantité de beaux tableaux, table à ouvrage et jardinière en bois de rose, belles étagères, plusieurs armoires à glaces, commodes, secrétaires, vieux meubles, bel ameublement de salle à manger en vieux chêne, à colonnes torsées, suspension, belle literie, quantité de linge, argenterie ancienne et moderne, anciennes armes, services de table en porcelaine et cristal, porcelaine de Chine, Sèvres et vieille faïence, fusils Lefaucheur et autres, revolvers, environ 4,500 volumes de différents ouvrages, dont un catalogue sera dressé.

Toutes les garde-robes d'homme et de femme, bijoux, diamants, dentelles, etc.
Vins de Bordeaux, Pajarette, l'Hermitage, Champagné, Champigny et Bizay, de 1834 et autres années; eau-de-vie très-vieille et quantité d'autres bons objets.

ORDRE ET CONDITIONS DE LA VENTE

Lundi, ameublement du salon et autres objets mobiliers; Mardi et jours suivants, continuation du mobilier; Jeudi et Vendredi, vente des bijoux, diamants, argenterie, vieilles armes, tableaux, porcelaine, bibliothèque, etc., etc. Exposition de ces objets Mercredi 11 et Jeudi 12 décembre, de 9 heures à 11 heures.

On paiera comptant, plus 5 pour 0/0.